

Edition du "REVEIL DU NORD" 141 bis, rue de Paris, LILLE Bureaux à PARIS, 93, boulevard Haussmann (9^e)

La plus forte vente de la région

Qualité

Directeur : Eug. GUILLAUME

ROUBAIX : 45, Rue de la Gare, 45 TOURCOING : 2 Place d'Alsace, 2

LES ELECTIONS DU NORD le 12 Décembre

Au Conseil des Ministres d'hier matin, M. Albert Sarraut, Ministre de l'Intérieur, a soumis à la signature du Président de la République, les décrets convoquant pour les élections législatives partielles, le Collège électoral du Nord, pour le dimanche 12 Décembre, à l'effet d'élire trois députés.

Le Conseil des Ministres a joyeusement agi en appliquant purement et simplement la loi électorale et en décidant que les élections complémentaires du Nord auront lieu le 12 décembre. Nous avons défendu dans ce journal, le point de vue de la légalité qui doit toujours l'emporter dans un régime démocratique sur les préférences de telle ou telle personnalité ou sur les questions d'opportunité.

La campagne électorale s'ouvre avec la publication du décret fixant la date des élections. Nous ne pouvons que conseiller aux partis d'agir avec calme et pondération. L'opinion publique a de graves soucis qui tiennent à la situation économique et aux difficultés monétaires. Elle jugera comme il convient ceux qui oublient de la crise que traverse le pays, ne conformeraient pas leur attitude à leur langage à la dignité de l'heure.

Ce n'est pas le moment où les débauches d'affiches et de prospectus seraient admises. On a trop dit que les élections coûtent cher dans le Nord, pour ne pas prouver que c'est une chose-vérité. Une longue expérience a établi que l'argent ne peut rien sur l'électeur de notre région. Nous ne sommes pas dans les Basses-Alpes.

Conformément aux traditions de ce journal nous ouvrons, en toute liberté, nos colonnes à la propagande des partis de gauche et d'extrême-gauche, qui répandent toute alliance avec la réaction. Nous demandons seulement aux partis, de ne pas engager de polémiques personnelles et de demeurer dans le domaine des idées et des programmes.

Un mot d'explication est nécessaire vis-à-vis du parti bolchevique. C'est un parti d'extrême-droite. Il se réclame de la dictature et raille sans cesse les principes démocratiques. Ennemis en Russie de l'application du suffrage universel, ennemi des lois de protection ouvrière (le droit de grève est supprimé en Russie), ennemi des libertés de réunion, de libre expression des opinions, ayant détesté la presse russe soumise à deux censures, le parti bolchevique est un groupement purement réactionnaire.

Nous confondons, par conséquent, dans la même réprobation, les partis de droite (qui ne se combattent du reste jamais), l'Alliance de l'« Echo », ou Confusionnisme de l'immense foule bolchevique ou la réaction torche ses injures.

Le suffrage universel, qui est très nettement fixé sur ses volontés, n'a besoin ni de longs conseils, ni de beaucoup de bruit pour l'exercice de ses droits. Les amis de la démocratie savent montrer qu'ils n'en redoutent ni la sagesse, ni le verdict.

Eug. GUILLAUME.

Artiste et Chauffeur



M. MAX PRINGET du Théâtre des Variétés à Paris, où il joue actuellement le rôle de Tripolète, exerce le jour sous son vrai nom, André Sorie, le métier de chauffeur de taxi.

Colombophilie : Isez en tête de la « Journée Sportive », en 4^e page, la chronique de notre collaborateur spécialiste : « LIBERTÉ ».

Le colonel Garibaldi arrêté à Nice était payé par le Duce!

D'autre part, à la suite de l'attentat de Bologne, le ministère italien a pris des mesures très sévères

Nous avons déjà parlé des deux complots qui viennent d'être découverts, l'un du côté des Alpes, dirigé, croyait-on, contre la dictature de Mussolini; l'autre du côté des Pyrénées, dirigé contre la royauté et la dictature espagnole. De nombreuses arrestations furent opérées de part et d'autre dont l'une des plus sensationnelles fut, certes, celle du colonel Garibaldi.

Or, un coup de théâtre vient de se produire. Garibaldi, qui venait d'être arrêté par les services du Duce, n'était autre qu'un agent — un agent provocateur semblerait-il — de



LE COLONEL RICCIOTTI GARIBALDI

Mussolini. La police française a fini par lui faire avouer ses véritables buts.

D'autre part, il était en relation avec les conjurés catalans, le rôle d'espion était scrupuleusement bien rempli par ce personnage.

Un chef unique pour les deux complots ?

D'une façon générale, il semble qu'il y ait des points de contact entre les conjurés catalans et les révolutionnaires italiens. Cette interprétation des éléments italiens et espagnols dans une action commune; cette coïncidence d'une date choisie, semble-t-il, dans une pensée de synchronisme susceptible d'émouvoir l'opinion publique, laissent supposer qu'un chef unique, non encore découvert, pourrait bien avoir tissé le trame de ces deux complots.

Les aveux de Garibaldi

Il reste à déterminer les circonstances dans lesquelles des Garibaldiens ont participé au complot révolutionnaire contre le Gouvernement de Madrid. On assure que Garibaldi avait des relations avec le colonel Francisco Macia, chef du mouvement catalan, qui vient d'être arrêté à Prats-de-Mollo. Lui-même reconnaît, après les dernières nouvelles qu'il a, à ce propos, commis quelques imprudences.

Le policier italien La Polla vint à Nice avec un faux passeport. Ses bagages furent fouillés. Il fut trouvé porteur d'une liasse de cinquante mille francs tout neufs, liasse dont la bande qui les enserrait montrait qu'une somme d'égale importance avait pu déjà en être retirée.

La Polla fut renvoyé immédiatement sur la frontière italienne. Ayant demandé à sejourner à Nice pendant une heure ou deux, M. La Polla l'obtint. Il rentra à son hôtel et ce ne fut pas la, en vérité, une petite surprise pour les inspecteurs qui, discrètement, le surveillaient, que de voir bientôt l'y rejoindre le colonel Ricciotti Garibaldi.

Ce dernier, interrogé par la Justice, a tout d'abord tenté de prendre de haut, et à jout de la roselette rouge qui orne sa boutonnière avec aplomb. La lutte entre lui et le Commissaire fut donc dramatique, formidablement échauffée. Le Colonel Ricciotti Garibaldi, boucoulé, frappé, happé entre les questions, dut reconnaître qu'il avait reçu du commandeur La Polla, le 24 octobre, une somme de 100.000 francs. Ce n'était pas, d'ailleurs, les premiers subsides que lui versait la police italienne.

Besogneux et terrible mangeur d'argent, le colonel Ricciotti Garibaldi n'avait pas hésité à demander à cette source une somme globale de 400.000 francs. Les preuves accumulées par le Commissaire sont multiples et écrasantes contre le commandeur La Polla, le colonel Garibaldi était, en relation, avec des titres suspects, avec un autre émissaire du ministère de l'Intérieur Italien, qui vient souvent à Nice et à Paris, sous le camouflage de variables négociants qui prétendent exercer. D'autres faits ont été attentivement scrutés. Ce sont ceux qui établissent une relation entre le complot des séparatistes catalans et les attentats du colonel Garibaldi, dont le rôle, là encore, apparaît mystérieux et trouble.

Son arrivée à Paris

Le colonel Ricciotti Garibaldi est arrivé à la sûreté générale vendredi, à 14 h. 30. Le colonel a été aussitôt conduit dans le Cabinet de M. Chiappe.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

LE CRIME DE FAVRIL DEMEURE MYSTERIEUX

Desormieux est toujours à la maison d'arrêt d'Avènes. Il se montre toujours très docile et évite de parler avec ses camarades détenus, du crime dont il est suspecté.

Cette affaire est très laborieuse. Malgré le silence relatif, M. Bornet, juge d'instruction, ne cesse de recevoir des lettres intéressantes de Favril et de Marcolles, dont les renseignements sont précis. Il est regrettable que les personnes dont il est fait allusion, ne tiennent pas souvent le même langage aux autorités chargées de vérifier ces renseignements.

Le père de Desormieux a été entendu hier, vendredi, par M. le juge d'instruction, pour confirmer l'emploi du temps de son fils pendant l'après-midi du 28 juillet 1926. Il existe déjà maintes preuves contradictoires, mais en somme, qui ne doivent pas encore être suffisantes pour M. Bornet.

L'enquête n'est pas encore terminée.

MANIFESTATIONS COMMUNISTES INTERDITES

En présence des manifestations annoncées par les organisations communistes pour le novembre, M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, vient de donner des instructions particulièrement fermes aux préfets, les invitant à veiller à ce qu'aucun rassemblement de l'ordre public et à interdire rigoureusement toute manifestation sur la voie publique.

Importantes déclarations de M. Poincaré sur la situation financière

Des réserves considérables de devises ont été constituées : 8 MILLIARDS sont prévus pour l'amortissement. L'heure n'est pas encore venue de stabiliser le franc.

M. Poincaré a été entendu hier après-midi par la Commission des Finances de la Chambre. Il a fait un exposé optimiste de la situation. On en lira plus loin le compte rendu officiel.

L'équilibre budgétaire

S'expliquant d'abord sur l'équilibre budgétaire, M. Poincaré a dit notamment : La sauvegarde de cet équilibre nécessite une grande prudence. Aussi, nous sommes-nous tenus à la règle de la pénul时间 année, qui consiste à faire état des recettes de l'année dernière.

Dans la situation actuelle, les plus-values de l'année dernière sont fort élevées. Nous avons donc modéré très prudemment les prévisions.

Huit milliards destinés à l'amortissement

En ce qui concerne la dotation de la Caisse d'amortissement, a poursuivi le Président du Conseil, elle est considérable déjà, mais il est indispensable de continuer les conversions facultatives.

Il est prévu d'ailleurs pour l'exercice 1927, huit milliards destinés à l'amortissement. Un amortissement au compte goutte ne servirait à rien. Il faut un amortissement massif.

Abandon de la taxe civique

M. Poincaré a confirmé ensuite qu'il avait abandonné la taxe civique pour le budget de 1927, ainsi que l'augmentation des droits sur les boissons hygiéniques à partir du 1^{er} janvier prochain.

Les prochaines échéances

Enfin, il a rappelé les prochaines échéances du Trésor : une facultative en février prochain qui s'élèvera à 800 millions, l'autre obligatoire de 1 milliard, 500 millions en septembre, pour laquelle il faudra prendre des mesures en temps opportun.

L'abrogation de la loi sur l'exportation des capitaux

Ayant ainsi terminé son exposé, M. Poincaré a répondu à un certain nombre de questions qui lui avaient été posées préalablement.

En ce qui concerne la loi sur l'exportation des capitaux, il faut attendre, a-t-il dit, le moment le plus favorable. Les experts ont déclaré dans leur rapport qu'il ne fallait abroger la loi sur l'exportation des capitaux qu'après une période de stabilisation de fait.

Le Gouvernement, en demandant la prorogation de cette loi jusqu'au 31 décembre 1927, s'est réservé le droit de l'abroger par décret. C'est qu'il a l'intention d'agir en ce sens lorsque le moment lui paraîtra opportun.

La stabilisation du franc

Le Gouvernement, ajoute M. Poincaré, n'a nullement renoncé d'ailleurs à la stabilisation du franc. Mais il s'agit, là aussi, d'accomplir cette œuvre nécessaire en temps utile. Or, la stabilisation légale ne peut s'effectuer avec toutes les chances de succès qu'après une période de stabilisation de fait.

Si donc, le redressement financier opéré par le Gouvernement a eu pour but d'obtenir cette stabilisation, les événements ne permettent pas encore de fixer, avec certitude, l'époque où ce stade sera atteint. Par conséquent, il n'est pas possible, actuellement, au Président du Conseil, d'indiquer le moment de la stabilisation légale et des mesures nouvelles qui seront prises alors.

Des réserves considérables en devises étrangères

En ce qui concerne l'état du marché des changes, M. Poincaré a indiqué que le Gouvernement n'était intervenu que pour servir, en quelque sorte, de frein, afin d'empêcher une hausse trop rapide des devises

françaises, hausse qui pourrait être préjudiciable aux intérêts de l'industrie.

Il s'est procuré ainsi, dans d'excellentes conditions, des réserves considérables en devises étrangères, qui dépassent toutes les espérances.

Les primes de rendement pour les contrôleurs des contributions directes

Parlant des primes de rendement et de la question pour les contrôleurs des contributions directes, M. Poincaré a déclaré que cette mesure avait produit un excellent effet. Elle a eu pour résultat d'empêcher le départ d'un certain nombre de fonctionnaires du ministère des Finances et faciliter le recrutement du personnel. Il a donc demandé le maintien du crédit.

Adoption de l'ensemble du budget

Après l'adoption du Président du Conseil, la Commission a été convoquée sur les articles réservés de la loi des Finances. M. de Chappedelaine a donné alors connaissance de l'ensemble des recettes et des dépenses de budget 1927, tel qu'il ressort des décisions de la Commission : Recettes, 39.250 millions, dépenses 39.250 millions. Excédent des recettes, 699 millions.

L'ensemble du budget a été ensuite adopté à l'unanimité.

Reprise sensible des changes appréciés

Hier, au marché des changes, on a pu constater une reprise sensible des devises anglosaxonnes. La livre débute à 147, regagnant ainsi quatre points sur son cours de clôture de la veille. Elle évolue pendant la journée au alentour de ce nombre, atteignant, au plus haut, 148 en séance officielle, pour terminer finalement à 148,30. De son côté, le dollar a observé une attitude semblable. Cette reprise des changes appréciés n'aurait rien d'inquiétant, dit-on. Le Gouvernement français, écrit le « Financial News », que nous citons à titre documentaire, cherche maintenant à enrayer le relèvement continu du franc, qui lui cause une certaine inquiétude. « Le marché reste optimiste, et, dit le même journal, on envisage actuellement la stabilisation du franc à 150 fr. voire au-dessus ».

L'ACCIDENT MORTEL DE BEAUMETZ-LEZ-LOGES

Nous avons relaté l'accident dont fut victime le journaliste Henri Houriez, dit « Louis », âgé de 33 ans, qui fut écrasé route de Doullens, par un camion automobile.

En raison des circonstances mystérieuses qui entourent cet accident mortel, le conducteur du véhicule ne s'étant pas encore fait connaître, le parquet d'Arras s'est transporté, jeudi matin, à Beaumetz-les-Loges, accompagné du docteur Héroguez, médecin-légiste, où l'autopsie de la victime a été pratiquée.

L'amoureuse tragique



MARIE-YVONNE NICOLAS

Nous avons relaté le drame navrant qui se déroula, jeudi à Metz, au Parc, au cours duquel une jeune servante, Marie Nicolas, blessa à coups de revolver, un homme marié qu'elle aimait, M. Marcel Durieux.

On sait que la meurtrière alla ensuite se suicider dans la Marne, de laquelle son corps ne tarda pas à être repêché.

La baisse du blé entraîne celle du pain

De toute évidence les mesures gouvernementales restreignant d'une part l'exportation, favorisant de l'autre, l'entrée en France des blés qui nous manquent, et coïncidant avec la revalorisation tant attendue de notre devise, ont produit les plus heureux effets.

Quelques stockeurs et grossistes ne sont sans doute pas de cet avis. C'est compréhensible. Le cultivateur, elle aussi, est bien loin de s'en montrer satisfait, car, si nous ne sommes pas les premiers à réclamer, nous ne sommes pas les derniers à le réclamer.

Le grenier mondial bien garni

Pourquoi d'ailleurs en serait-il autrement ? D'après l'Institut International d'Agriculture le blé mondial a donné en 1926, en chiffres ronds, 835.500.000 quintaux contre 802.700.000 en 1925, et un moyen de 747.900.000 de 1920 à 1924, et de 799.500.000 de 1900 à 1919.

Les ressources mondiales n'ont cessé de croître, sous la stimulation des prix et d'une demande active. Il est évident que le déficit, même de resserrement des disponibilités. Le grenier mondial est bien garni.

Les sanctions applicables

Le montant de l'impôt est majoré de 25 % pour le contribuable n'ayant pas fait de déclaration dans le délai indiqué, soit déclaré.

Dans le cas où l'intéressé n'a déclaré qu'un revenu insuffisant d'au moins un dixième, la même majoration de 25 % est appliquée aux déclarations insuffisantes.

La majoration est portée au quadruple si l'insuffisance de déclaration excédait le dixième du revenu imposable ou la somme de 20.000 francs.

En cas de récidive, le délinquant encourt une peine d'emprisonnement de un à cinq ans et peut être privé de ses droits civiques.

Ces faits peuvent se monter à 5.000 francs. Ses comptes du fisc, qu'ils soient officiels ministériels, agents d'affaires ou autres, sont punis des mêmes peines.

Nous jugeons inutile de poursuivre l'énumération des sanctions pénales pour fraudes fiscales, fraudes qui n'ont pas été mentionnées dans le décret de l'impôt et nous arrêtons notre analyse, peut-être un peu trop rapide, de la codification des textes législatifs en la matière, toujours de primordial intérêt.

Quatre morts de la Catastrophe de Liancourt

Nous avons dit, qu'après la catastrophe de Liancourt, M. Léon Cahen, de Paris; M. Paul Clape, ingénieur à Wardrecques et M. Henri Kesselcruen, employé de banque à Avesnes, étaient décédés à la suite de leurs blessures; à l'exception de M. Léon Cahen, de Paris, qui avait été tué sur le coup.

Une quatrième victime vint de succomber. Il s'agit de M. Verheine, ingénieur principal des Mines d'Ostricourt, domicilié à Oignies.

Comme toutes les autres victimes, M. Verheine se trouvait dans le wagon-restaurant du « Paris-Lille », qui fut écarté par la locomotive du « Paris-Boulogne-Ostricourt ».

Ses funérailles auront lieu lundi à Oignies. Son corps sera inhumé dans le cimetière de Courrières.

TROIS SANGLIERS ABATUS A AULNOY-LEZ-VALENCIENNES

Trois sangliers, pesant de 25 à 50 kilos, ont été abattus à Aulnoy-les-Valenciennes, vendredi matin, par MM. Guillaume, Petit et Thiéry.

Ses funérailles auront lieu lundi à Oignies. Son corps sera inhumé dans le cimetière de Courrières.

SETON MOSEMAN DE WITTE

de Nemodsky (Hollande), qui vient d'être tué en 1926, a été mentionné jusqu'à la page de quatre-vingt-neuf.

La baisse du prix du pain inévitable

Mais il faut pour cela que le Gouvernement se tienne ferme, nous disent des négociants en grains

Le campagne suivie que nous avons menée contre la baisse du prix du pain, n'a pas donné encore tous les résultats désirés. N'a pas même déjà apporté d'appréciables améliorations.

Deux points importants, en effet, sont maintenant acquis.

1^{er} L'importation des blés étrangers destinés à combler notre déficit alimentaire a été facilitée par la réduction à 10 fr. 20 au lieu de 12 fr. 20 des droits de douane qui frappent, ces céréales, indispensables à notre alimentation.

2^e Le Gouvernement a fini par prendre des mesures limitant ou interdisant complètement l'exportation des denrées alimentaires, blé, seigle, sarrasin de terre, etc.

La répression de ces mesures que nous avons été les premiers à réclamer n'a pas tardé à se faire sentir, principalement sur le marché aux blés où les baisses sérieuses réalisées, font prévoir enfin une diminution inévitable du prix du pain.

Comment se présente maintenant la situation du marché français aux céréales ? Cette question que nous venons de leur poser, plusieurs négociants en grains nous ont répondu :

La baisse du blé entraîne celle du pain

De toute évidence les mesures gouvernementales restreignant d'une part l'exportation, favorisant de l'autre, l'entrée en France des blés qui nous manquent, et coïncidant avec la revalorisation tant attendue de notre devise, ont produit les plus heureux effets.

Quelques stockeurs et grossistes ne sont sans doute pas de cet avis. C'est compréhensible. Le cultivateur, elle aussi, est bien loin de s'en montrer satisfait, car, si nous ne sommes pas les premiers à réclamer, nous ne sommes pas les derniers à le réclamer.

Le grenier mondial bien garni

Pourquoi d'ailleurs en serait-il autrement ? D'après l'Institut International d'Agriculture le blé mondial a donné en 1926, en chiffres ronds, 835.500.000 quintaux contre 802.700.000 en 1925, et un moyen de 747.900.000 de 1920 à 1924, et de 799.500.000 de 1900 à 1919.

Les ressources mondiales n'ont cessé de croître, sous la stimulation des prix et d'une demande active. Il est évident que le déficit, même de resserrement des disponibilités. Le grenier mondial est bien garni.

Les sanctions applicables

Le montant de l'impôt est majoré de 25 % pour le contribuable n'ayant pas fait de déclaration dans le délai indiqué, soit déclaré.

Dans le cas où l'intéressé n'a déclaré qu'un revenu insuffisant d'au moins un dixième, la même majoration de 25 % est appliquée aux déclarations insuffisantes.

La majoration est portée au quadruple si l'insuffisance de déclaration excédait le dixième du revenu imposable ou la somme de 20.000 francs.

En cas de récidive, le délinquant encourt une peine d'emprisonnement de un à cinq ans et peut être privé de ses droits civiques.

Ces faits peuvent se monter à 5.000 francs. Ses comptes du fisc, qu'ils soient officiels ministériels, agents d'affaires ou autres, sont punis des mêmes peines.

Nous jugeons inutile de poursuivre l'énumération des sanctions pénales pour fraudes fiscales, fraudes qui n'ont pas été mentionnées dans le décret de l'impôt et nous arrêtons notre analyse, peut-être un peu trop rapide, de la codification des textes législatifs en la matière, toujours de primordial intérêt.

Quatre morts de la Catastrophe de Liancourt

Nous avons dit, qu'après la catastrophe de Liancourt, M. Léon Cahen, de Paris; M. Paul Clape, ingénieur à Wardrecques et M. Henri Kesselcruen, employé de banque à Avesnes, étaient décédés à la suite de leurs blessures; à l'exception de M. Léon Cahen, de Paris, qui avait été tué sur le coup.

Une quatrième victime vint de succomber. Il s'agit de M. Verheine, ingénieur principal des Mines d'Ostricourt, domicilié à Oignies.

Comme toutes les autres victimes, M. Verheine se trouvait dans le wagon-restaurant du « Paris-Lille », qui fut écarté par la locomotive du « Paris-Boulogne-Ostricourt ».

Ses funérailles auront lieu lundi à Oignies. Son corps sera inhumé dans le cimetière de Courrières.

TROIS SANGLIERS ABATUS A AULNOY-LEZ-VALENCIENNES

Trois sangliers, pesant de 25 à 50 kilos, ont été abattus à Aulnoy-les-Valenciennes, vendredi matin, par MM. Guillaume, Petit et Thiéry.

Ses funérailles auront lieu lundi à Oignies. Son corps sera inhumé dans le cimetière de Courrières.

SETON MOSEMAN DE WITTE

de Nemodsky (Hollande), qui vient d'être tué en 1926, a été mentionné jusqu'à la page de quatre-vingt-neuf.